

Mesdames et Messieurs les Etudiants
de BTSA Gestion et Protection de la
Nature ANEEDD 1 du LEGTA de Sées

Dossier suivi par TB/LR

Objet : Rentrée scolaire 2026/2027

A Sées, le 23 juin 2026

Madame, Monsieur,

La rentrée des classes de première année du BTSA Gestion et protection de la Nature
« Animation Nature et Education à l'Environnement vers un Développement Durable » est
fixée le :

Mardi 01 septembre 2026 à 9 heures

À partir de 9h00, un café d'accueil vous sera proposé au self.

De 09h30 à 10h00, réunion de rentrée à l'amphithéâtre par l'équipe de direction.

De 10h00 à 12h15, vous serez accueillis en classe par votre coordonnateur BTSA.

Les activités pédagogiques commenceront à partir de 13h15.

Un essayage des équipements de protection individuelles (EPI) sera proposé le jour de la
rentrée (voir page suivante).

Le certificat de scolarité 2026/2027 vous sera remis en début d'année scolaire.

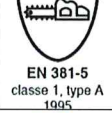
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur,



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – BTSA GPN

Un achat groupé de vêtements de travail et/ou EPI est organisé à des tarifs avantageux pour les étudiants n'ayant pas de protection individuelle ou bien si ceux-ci ne sont pas aux normes, ou usagés (voir tableau ci-après). **Un essai aura donc lieu le jour de la rentrée** : munissez-vous d'une paire de chaussettes épaisses. Pour ceux et celles qui disposent déjà d'EPI, apportez-les le jour de la rentrée.

Équipement OBLIGATOIRE	Équipement FACULTATIF pour travaux spécifiques (abattage, tronçonnage).
✓ Gants anti-coupures : norme EN 420  + norme EN 388 (dangers mécaniques) avec un niveau de performance par critère > ou = à 3.  EN 388 NIVEAUX DE PERFORMANCE* 0 1 2 3 4 5 — Résistance à la perforation — Résistance au déchirement — Résistance à la coupe — Résistance à l'abrasion 4 3 4 2	Équipement portant un logo représentant une tronçonneuse :  ✓ Gants anti-coupures avec protection sur les 2 mains. Classe 1 (pour vitesse de chaîne 20m/s) : norme EN 381-7, 2000. ✓ Botte ou brodequin : norme EN ISO 17249, 2013, classe 2.  ✓ Cotte, pantalon ou jambières : norme EN 381-5, 1995. Classe 2. Type A ou + (B ou C).  ✓ Casque forestier : norme EN 397 + EN 1731 (visière) + EN 352-3 (protection auditive). 
✓ Botte de sécurité : norme EN ISO 20345 : 2007 S3 ou plus (S4, S5) : botte à crampons, embout renforcé, semelle anti-perforation et protection dessus du pied.	
✓ Lunettes de protection à branches : Norme EN 166 : protection contre les projections	
✓ Protection auditive : arceaux anti-bruit	
✓ Cotte ou vêtements résistants (pantalon et veste à manches longues)	
FORTEMENT RECOMMANDE	
✓ Vêtement de pluie (pantalon et veste). Pas de normes pour ces équipements. Les vestes de pluie classiques peuvent faire l'affaire à condition d'être résistantes. Un modèle vous sera proposé lors de la commande collective mais avec un coût supplémentaire	
ATTENTION : - N'achetez pas d'équipements avant la rentrée (sauf vêtement de pluie si vous le souhaitez), attendez la commande collective. Des équipements non conformes ne permettront pas de participer aux chantiers - Passées les commandes collectives, les étudiants(es) qui ne seraient pas équipés(es) ne pourront pas participer aux chantiers.	